

Image not found or type unknown



pacs avec une étrangère brésilienne

Par **jerem97362**, le **09/01/2012** à **18:55**

bonjour

si je me pacs avec une étrangère et quelle n obtient pas de titre de séjours peut-elle resté sur le territoire français sans avoir de problème

Par **youris**, le **10/01/2012** à **10:39**

bjr,

le pacs est un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour.

un étranger ne peut pas rester sur le territoire français s'il ne possède pas de titre de séjour ou de visa.

voir ce lien: <http://vosdroits.service-public.fr/N105.xhtml>

cdt